

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 4 (maximum autorisé) le nombre des Adjointes au sein du nouveau Conseil Municipal.

III. Election du 1^{er} adjoint au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou litigieux : 1

Reste pour le suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Mr BITAM Ali 14 voix

Monsieur BITAM Ali ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1er adjoint au maire.

IV. Election du 2^{ème} adjoint au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou litigieux : 1

Reste pour le suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Mr ROGISSART Hervé 14 voix

Monsieur ROGISSART Hervé ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire.

V. Election du 3^{ème} adjoint au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou litigieux : 1

Reste pour le suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Mr VELIN Georges 14 voix

Monsieur VELIN Georges ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 3ème adjoint au maire.

VI. Election du 4^{ème} adjoint au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou litigieux : 1

Reste pour le suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Mr BONILLO Jean-Pierre 14 voix

Monsieur BONILLO Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 4ème adjoint au maire.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE